

Mercredi 1^{er} juillet 2026

Communiqué de presse – Cellule sécheresse

État de la situation de sécheresse en Wallonie

La Cellule sécheresse, regroupant les différents interlocuteurs du secteur de l'eau en Wallonie, s'est réunie ce 1^{er} juillet sous l'égide du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) pour faire le point sur l'état des ressources en eau en Wallonie, maintenir un suivi périodique des impacts de la sécheresse dans le champ des compétences régionales (production d'eau potable, gestion de l'eau, navigation, agriculture, tourisme, forêts, etc.), et déterminer les mesures nécessaires pour y faire face.

1. Précipitations et indice de sécheresse

Depuis la réunion précédente (le 16 juin), le territoire a connu une météo sèche et ensoleillée à l'exception d'averses orageuses survenues à la mi-juin. Le record des températures durant le mois de juin a été battu à la suite de la vague de chaleur. En termes de quantité de précipitations, le sud du sillon Sambre et Meuse a récolté entre 3 à 24 mm (jusqu'à 33 mm lors des orages), tandis que le nord du sillon Sambre et Meuse a reçu entre 7 à 65 mm (pour les zones les plus touchées par les orages). Le maximum des précipitations a été relevé à Châtelet (65 mm) et le minimum à Martelange et Robertville (2,7 mm).

Les prévisions pour les 15 prochains jours indiquent une tendance sèche avec des températures proches, voire supérieures, aux normales saisonnières, à l'exception d'un faible épisode pluvieux attendu ce jeudi 2 juillet.

L'**indice sécheresse de l'IRM** est proche de la normale et la valeur devrait être maintenue durant les prochains jours. À l'exception d'une zone à l'extrême sud du pays et d'une autre très localisée à l'extrême-ouest (Hainaut) considérées comme sèches.

2. Cours d'eau et barrages-réservoirs

En ce qui concerne les **cours d'eau navigables**, nous entrons dans la période d'étiage (soit la baisse périodique du niveau des cours d'eaux) et les débits atteignent des valeurs basses. La situation est à surveiller en raison du manque de précipitations ainsi que des températures élevées annoncées. À noter toutefois que les bassins de la Sambre et de la Dyle ont connu des débits plus importants dû aux orages.

Pour ce qui est des **cours d'eau non navigables**, la situation est similaire à celle des cours d'eau navigables et nous observons une dégradation des niveaux des cours d'eau. Certaines zones nécessitent une vigilance en raison de la baisse des débits.

Concernant les **barrages-réservoirs**, la situation est normale sur l'ensemble des ouvrages.

3. Eaux souterraines

Le niveau des nappes diminue de façon stable. Les niveaux sont conformes à ceux des années sèches de référence (2019, 2023 notamment). La vidange se poursuit de façon contrastée selon les zones : les niveaux se maintiennent dans certaines nappes, et d'autres descendent de façon plus significative. C'est notamment le cas pour les nappes de Calcaires et grès du Condroz, ainsi que la Calestienne et Famenne qui indiquent une tendance plus marquée à la baisse, inférieure à la médiane.

4. Risques d'incendies

Pour les **milieux ouverts**, le risque est modéré dans l'ensemble des provinces wallonnes à l'exception de la province de Luxembourg où il est élevé. Compte tenu des prévisions météorologiques, le risque pourrait augmenter dans les prochains jours. Les **milieux forestiers** se trouvent en risque faible.

Une fois de plus et en cette période de vacances qui débute, **le Service public de Wallonie appelle les citoyens à faire preuve de prudence**. Il rappelle l'existence de la campagne spécifique de prévention aux risques d'incendies en milieu naturel et des consignes préventives comme :

- L'interdiction formelle de faire du feu en forêt ;
- Ne jamais jeter de mégots de cigarette, même par la fenêtre d'une voiture ;
- Éviter de garer une voiture dans les hautes herbes, qui peuvent s'enflammer au contact du pot d'échappement ;
- Ne pas brûler pas de déchets verts à moins de 25 m d'une forêt, et toujours prévoir de quoi éteindre le feu (ex. : tuyau d'arrosage à proximité), respecter aussi les règlements communaux en la matière ;
- Redoubler de prudence lors de travaux avec des outils produisant des étincelles ou de la chaleur (ex. : disqueuse, décapeur thermique) ;
- Être très vigilant avec les barbecues : les placer loin de toute végétation inflammable et prévoir un moyen d'extinction.

5. Kayaks

La liste de l'ensemble des tronçons ouverts à la pratique du kayak est consultable sur <http://kayak.environnement.wallonie.be>. A noter qu'une portion de la Lesse (entre Houyet et Gendron) est fermée, ainsi qu'un long tronçon à Durbuy.

6. Navigation

Les premières restrictions de navigation sur les voies navigables sont prises avec un regroupement des bateaux aux écluses.

7. Baignade

Les zones de baignade officielles sont reprises sur le site Baignade - L'Environnement en Wallonie. Le Service public de Wallonie rappelle que la baignade est uniquement autorisée

dans ces zones. Aussi, pour prévenir tout risque d'hydrocution en période de fortes chaleurs, il est rappelé quelques bons gestes à adopter tels que : bien s'humidifier le corps avant de s'immerger dans l'eau ; consommer des repas légers et éviter de consommer de l'alcool.

8. Production et distribution d'eau

La distribution publique d'eau ne rencontre pas de difficulté particulière en Wallonie. La consommation d'eau a significativement augmenté en raison de la vague de chaleur connue depuis le 15 juin.

Aquawal a d'ailleurs appelé les consommateurs à une utilisation responsable de l'eau en raison des fortes chaleurs. Pour cela, il est par exemple recommandé de limiter les usages non essentiels dont notamment : le remplissage de piscines ; l'arrosage des espaces verts, terrains sportifs et plantations ; le nettoyage des voiries, véhicules ou équipements ; etc.

9. Arrêtés de restriction et autres mesures

A ce jour, deux communes ont pris des arrêtés de restriction d'usage de l'eau, il s'agit de Manhay et Léglise.

D'autres localités font l'objet de surveillance et de rappels des bons usages (Rochefort, Rouvroy, Tournai, Pecq, Celles, Antoing).

10. Conclusions

La situation est sous contrôle et n'appelle pas de mesure particulière. Le CORTEX poursuivra un monitoring de la situation et convoquera à nouveau la cellule sécheresse afin de réaliser un nouveau point sur la situation le 14 juillet à 14h00. Le CORTEX reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Cellule d'expertise sécheresse
Le Directeur du CORTEX
Simon RIGUELLE